

À Montbéliard, le 10 décembre 2022

Chère Madame, cher Monsieur,

Les élus de Pays de Montbéliard Agglomération ont pris une décision qui fait date pour l'évolution de votre service déchets :

- **Le bac jaune** permettant la collecte en porte-à-porte de vos déchets recyclables (hors verre) sera livré de fin décembre 2022 à fin février 2023 dans toutes nos communes ;
- À compter du 1^{er} janvier 2024, un mode de financement unique entrera en application sur l'ensemble de notre territoire : **la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)**.

Le bac jaune représente le premier grand changement avec la collecte des déchets recyclables qui démarre en mars 2023.

- Si vous êtes doté d'un bac jaune individuel, vous présentez votre bac aux jours indiqués dans le calendrier de collectes (en ligne sur agglo-montbeliard.fr rubrique déchets à partir de fin décembre).
- Si vous habitez dans une impasse en utilisant déjà un point de regroupement pour vos ordures ménagères, vous déposez vos déchets recyclables dans le nouveau bac jaune collectif.
- Si vous habitez en secteur dense, de type centre-ville ou habitat collectif, vous utilisez un bac jaune collectif s'il a pu être installé sinon vous continuez d'utiliser un point recyclage.

La Redevance Incitative représente le deuxième grand changement et vous avez toute l'année 2023 pour vous y préparer. C'est un dispositif plus juste, plus transparent et plus responsable car son calcul est établi en fonction de votre production réelle de déchets.

Votre implication est importante au regard de trois enjeux : la réduction à la source des déchets, leur recyclage et leur valorisation ainsi que la maîtrise du coût d'ensemble du service (de la collecte au traitement pour les ordures ménagères, les déchets recyclables, les biodéchets, les déchèteries...).

Notre priorité est de vous faire bénéficier d'une tarification plus équitable tenant compte de vos efforts, avec des moyens nouveaux de Pays de Montbéliard Agglomération pour trier plus et jeter moins de déchets.

Je vous remercie par avance de vous préparer à adopter vos nouvelles habitudes.



Le Président,



Charles DEMOUGE

Dans cette enveloppe, consultez et conservez les documents joints :

- Le livret 2023/2024 NOUVEAU CAP avec toutes les informations pratiques sur les changements
- La grille tarifaire de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)
- Le Mémo Tri qui vous permet de trier encore mieux et encore plus